

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 81 (1984)
Heft: 3

Vorwort: Éditorial ; Billet du président
Autor: Cochard, Jean-Paul / Fournier, André

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

Salut l'Ami...

Ah! ce vert, il en provoque des discussions; il y a les pour, les contre... et les neutres (Suisse oblige). Ce qui me réconforte, c'est qu'on en parle, car cela prouve que le Journal, ton Journal, est lu.

Mais voilà, qu'il soit vert pâle, vert vif, vert bouteille, vert olive, vert d'eau, vert pastel ou autre, il coûte de plus en plus cher. Il n'est que de comparer: en 1973, Fr. 34 000.—, l'an passé presque le double, et c'est le poste financier le plus important. Alors l'Ami, je compte sur ta généro-

sité, toi le délégué à l'assemblée des délégués SAR du 17 mars prochain; vois le bilan et comprends qu'il faudra accorder une rallonge sur ta cotisation. Pense que onze fois par an tu reçois ce lien entre tous les apiculteurs de Romandie et même d'ailleurs, fais le calcul combien il TE coûte et compare avec le prix d'un paquet de cigarettes, une miche de pain, trois décis ou... un kilo de miel. Mais oui, il ne te coûte pas le prix d'un kilo du bon produit de tes ruches que je te souhaite bien lourdes dans peu de temps... MERCI L'AMI.

J.-P. Cochard

Billet du président

Lettre à mon ami Ambroise,

Dans ma lettre du mois de décembre 1983 j'écrivais, Ambroise, mon cher membre de la SAR, que je faisais appel à ta bonne compréhension pour que soit approuvé le **Règlement de la commission d'élevage** lors de la prochaine assemblée des délégués. Je tiens à te redire aujourd'hui, le 17 mars prochain surtout, que je compte sur toi! D'avance, je me réjouis de pou-

voir te remercier d'accepter comme partie intégrante de notre Société romande d'apiculture ce fleuron qui a déjà tant collaboré au bienfait de notre apiculture de Romandie.

1974-1984!... Dix ans ont passé.

Pendant cette décennie, la crise économique s'est implantée dans le monde entier, sans épargner la Suisse, et bien des choses ont changé. Pour t'éviter un haut-le-cœur à la lecture des

comptes dans les pages qui suivent, vois, mon cher Ambroise, les exemples que je m'autorise à soumettre à ta réflexion.

En 1974, la cotisation SAR était de Fr. 9.—. En 1984, elle est de Fr. 16.—. Cela fait qu'en dix ans, elle fut augmentée de Fr. 7.—, ou plus précisément de 77,77 %.

Mais, pendant ce même laps de temps, le premier des postes de notre compte **Pertes et profits** (le coût de l'assemblée des délégués — le nombre de ceux-ci n'a guère évolué et les prestations de cette journée annuelle sont restées les mêmes) a passé de Fr. 3496.85 à Fr. 7478.70, soit une augmentation de Fr. 3981.70 ou de 113,86 %.

Durant ces mêmes dix ans, encore, l'argent annuel utilisé pour les séances du Comité central de notre Société romande d'apiculture passa de Fr. 5891.40 à Fr. 6551.70, soit une augmentation de Fr. 660.30 ou de 11,20 %.

Je te sais assez intelligent, mon cher Ambroise de la SAR, pour comprendre que, si depuis 1978 le Comité central a fait plus qu'il ne lui était possible pour ne pas t'importuner en te demandant des augmentations de la cotisation annuelle, il est bien contraint, cette année-ci, de le faire contre son gré et bien à contrecœur ! Je n'ajoute pas que lorsque le vin est tiré il faut le boire. Je me contenterai de dire

que pour faire tourner une roue à aubes, il convient d'amener de l'eau au moulin.

Tout cela pour te rappeler qu'avant de savourer en commun le bon repas qui sera servi dans la grande salle du Restaurant du Rond-Point, à Lausanne, l'occasion te sera donnée de brandir ta carte de délégué pour faire la preuve qu'avec tous les apiculteurs de Suisse romande, tu tires sur la même corde et dans le même sens. Tu contribueras ainsi à perpétuer la vie de la Grande Société que nous aimons et à laquelle nous sommes fiers d'appartenir. A cet effet, avec tous les membres du Comité central, ton président t'engage à dire oui au règlement de la Commission d'élevage et oui à l'augmentation de la cotisation annuelle qui te sera proposée le 17 mars prochain.

Lorsque les seize points inscrits à l'ordre du jour auront été discutés, nos propos prendront des directions diverses, tandis que nos palais apprécieront comme il se doit :

le potage belle fermière
le bœuf braisé aux petits légumes
le gratin dauphinois
le sorbet à l'abricot
ou le fromage de Gruyère...
et un bon café.

Sion, le 14 février 1984.

A. Fournier